axiaconsultants

PREPARER LES NAO 2026

Les outils pour mieux préparer les négociations salariales 2026

Septembre 2025

Qui sommes-nous ? Axia Consultants, expert auprès des CSE

Axia Consultants propose une gamme variée de prestations aux représentants du personnel : expertises économiques, expertises en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT), formations, assistance à la gestion du CSE. Dans toutes nos prestations, nous prenons l'engagement d'un lien durable et permanent.

Expertises économiques

Situation économique et financière
Orientations stratégiques
Comité de Groupe (et CEE)
Opérations de concentration
Plan de sauvegarde de l'emploi

Expertises sociales, SSCT*

Politique sociale de l'entreprise
Expertise SSCT - Projets importants
Expertise SSCT - Risques graves (RPS, TMS)
Gestion des emplois et parcours professionnels
Analyse des rémunérations

Procédures de gestion
Assistance comptable
Présentation des comptes du CSE
Audit des comptes du CSE

Comptabilité du CSE

Formation économique
Formation fonctionnement du CSE
Formation du trésorier du CSE
Formation SSCT

Formations des élus

Contact :
Prosper GAYIBOR
Prosper.gayibor@axia-consultants.com
Tel : 06 21 67 42 98

Agréé Centre de Formation – Certifié Qualiopi
Cabinet d' expertise comptable
Certifié Expert CSE – QTE *

Pour plus d' informations, téléchargez gratuitement **le Guide du recours aux experts du CSE** sur notre site www.axia-consultants.com ou contactez-nous!

axia consultants

* SSCT / QTE = Santé, Sécurité, Conditions de Travail / Qualité de Vie et conditions de Travail

Sommaire

1. Environnement économique
Croissance mondiale et française, prix des matières premières

2. Paramètres des NAO 2026
Évolution des salaires, du pouvoir d'achat, mesures fiscales

3. Conclusions

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

1.1. La croissance du PIB

1.1 CONJONCTURE ECONOMIQUE : Des perspectives révisées en baisse

Pour 2026, les perspectives restent fragiles : les tensions géopolitiques, la fragmentation géoéconomique et la multiplication des barrières tarifaires accentuent les risques de révision à la baisse des prévisions, en particulier pour les économies avancées. Les grandes zones émergentes, bien qu'encore dynamiques, subissent elles-aussi les effets du ralentissement des échanges mondiaux. Ainsi, les prévisions pour les États-Unis et pour plusieurs grands pays européens demeurent incertaines et orientées à la baisse.

Croissance PIB réel (%)	2022	2023	2024	2025	2026	var
MONDE	**3,3**	**3,2**	**3,3**	**3,0**	**3,1**	**0,1**
Économies avancées	**1,7**	**1,7**	**1,8**	**1,8**	**1,4**	**-0,4**
États-Unis	2,9	2,8	2,8	1,9	2,0	0,1
Japon	1,7	-0,2	0,2	0,7	0,5	-0,2
Royaume Uni	0,3	0,9	1,1	1,2	1,4	0,2
Zone euro	**0,4**	**0,8**	**0,9**	**1,0**	**1,2**	**0,2**
Allemagne	*-0,3*	*-0,2*	*-0,2*	*0,1*	*0,9*	*0,8*
France	***1,1***	***1,1***	***1,1***	***0,6***	***1,0***	*0,4*
Italie	*0,7*	*0,6*	*0,7*	*0,5*	*0,8*	*0,3*
Espagne	*2,7*	*3,1*	*3,2*	*2,5*	*1,8*	*-0,7*
Marchés émergents	**4,4**	**4,2**	**4,3**	**4,1**	**4,0**	**-0,1**
Chine	5,7	4,8	5,0	4,8	4,2	-0,6
Inde	8,2	6,5	6,5	6,4	6,4	0,0
Russie	3,6	3,8	4,3	0,9	1,0	0,1
Brésil	3,0	3,7	3,4	2,3	2,1	-0,2
Afrique du Sud	0,7	0,8	0,5	1,0	1,3	0,3

Les principales institutions économiques anticipent un ralentissement de la croissance mondiale en 2026, sous l'effet de plusieurs facteurs :

La persistance des tensions géopolitiques et la montée du protectionnisme, avec une multiplication des barrières commerciales et un durcissement des droits de douane qui pèsent sur les chaînes d'approvisionnement mondiales

La fragmentation géoéconomique croissante, marquée par une polarisation des blocs économiques et technologiques, accentuant les incertitudes pour les entreprises et les investisseurs

La volatilité financière, qui pourrait se traduire par de brusques réajustements des marchés, renforçant le risque d'un resserrement soudain des conditions de financement pour les ménages, les entreprises et les États

Des incertitudes énergétiques et climatiques, avec des tensions possibles sur les prix de l'énergie et des matières premières en cas de chocs d'approvisionnement ou d'événements climatiques extrêmes, venant renforcer l'instabilité des marchés.

Source : Perspectives de l'économie mondiale, FMI, juillet 2025

1.1 CONJONCTURE ECONOMIQUE : Les principaux indicateurs en France 2026

Avec des droits de 10% aux USA, la croissance s'établirait à 0,7% pour un taux de chômage qui passerait à 7,5%. La situation budgétaire de l'Etat offrira peu de marges de manœuvre pour soutenir l'économie. En 2026, la croissance rebondirait légèrement à +0,9 %, mais resterait inférieure à son rythme tendanciel, freinée par la faiblesse de l'investissement des entreprises et par un taux de chômage qui atteindrait 7,6 %. Dans ce contexte, la situation budgétaire de l'État offrirait peu de marges de manœuvre pour stimuler davantage l'économie.

Prévisions de croissance du PIB

(en %. Source : Banque de France)

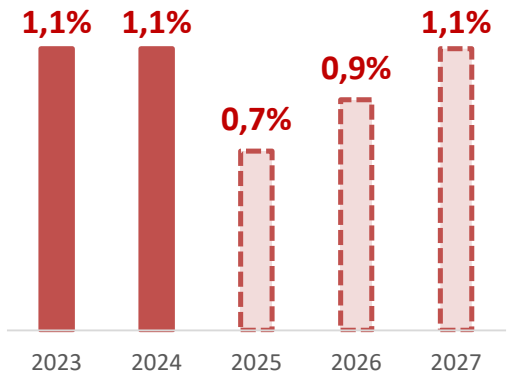

Consommation des ménages

(En % source : Banque de France)

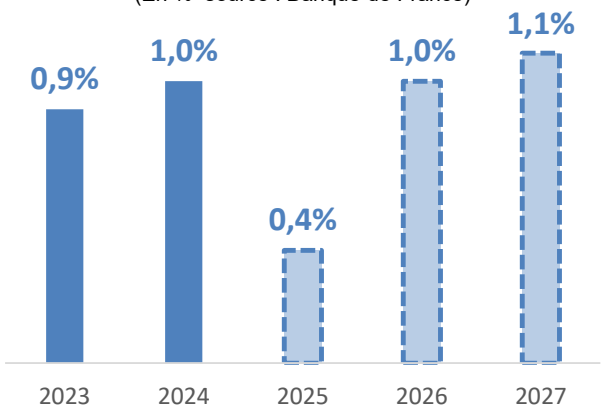

Taux de chômage

(BIT, en %. Source : Banque de France)

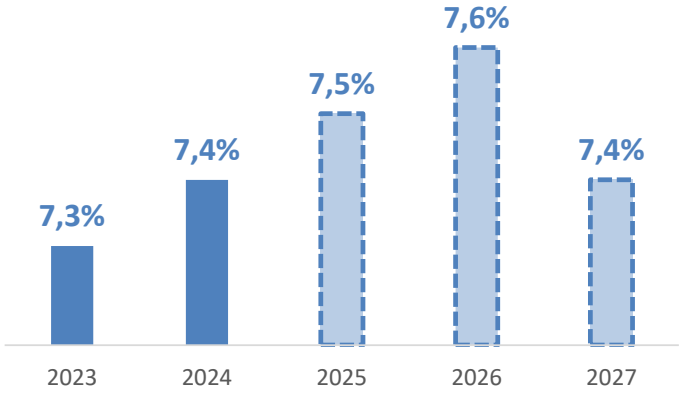

Investissements des entreprises

(En % source : Banque de France)

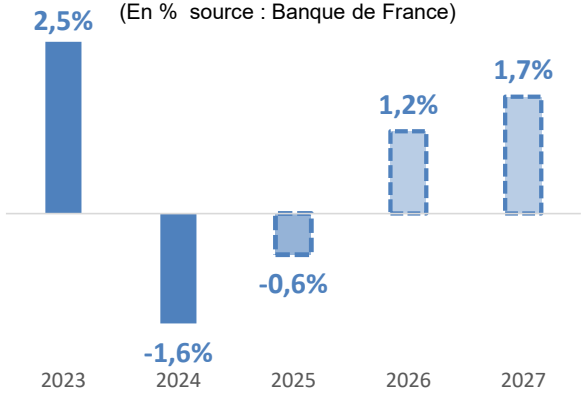

Source : Perspectives de l'économie française, Banque de France, Septembre 2025

1.2. Prix des matières premières, de l'énergie et des transports

1.2 LES MATIERES PREMIERES : Prix des produits agricoles

En 2025, les prix des produits agricoles connaissent des évolutions contrastées. Le prix du cacao s'envole (+17,7 %), en raison d'un choc d'offre très important en Afrique de l'Ouest. Le beurre repart également à la hausse sous l'effet d'une forte demande en Europe (+7,8 % en 2025). Les céréales poursuivent leur repli (−2,9 %), après des récoltes abondantes, tandis que les œufs progressent nettement (+13,2 %), dans la continuité de la reprise post crise aviaire. Enfin, le prix du lait de vache augmente plus modérément (+4 %).

Évolution du prix des principales matières agricoles
(en base 100 en 2018)

Évolution du cours du cacao

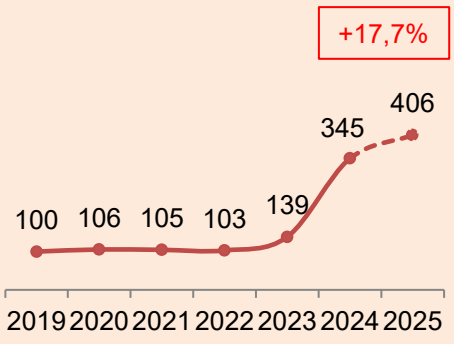

Évolution du prix du beurre,
(prix de gros alimentaire)
FranceAgrimer

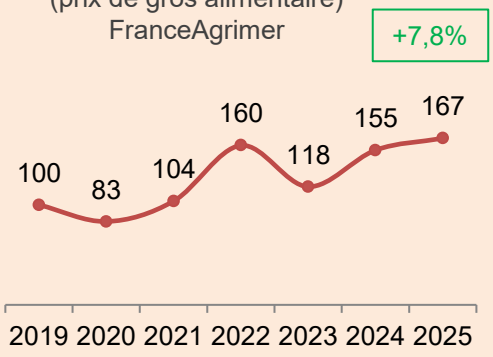

Évolution du cours du sucre

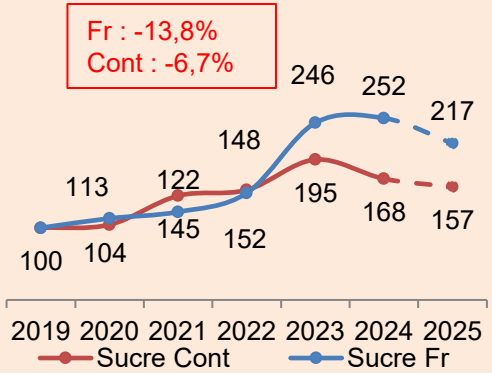

Évolution du prix des principales matières agricoles
(en base 100 en 2020)

Évolution du prix des céréales

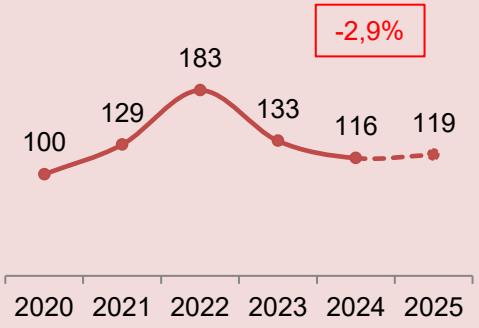

Évolution du cours des œufs

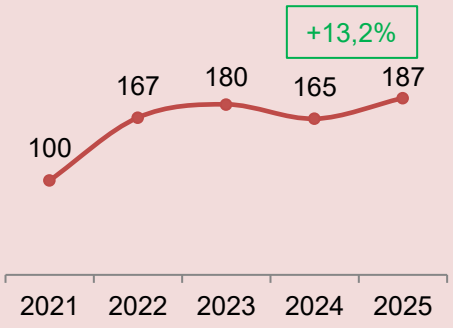

Évolution du prix du lait de vache
(prix agricole à la production)

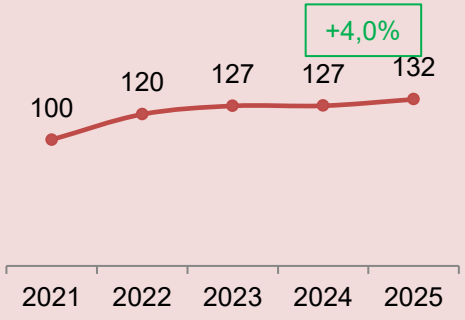

1.2 LES COÛTS DE PRODUCTION : Évolution du coût de l'énergie et des emballages

En 2025, les prix des matières énergétiques restent globalement orientés à la baisse. Le pétrole recule encore (−12,3 % sur un an), tandis que l'électricité se redresse. Le gaz suit une évolution comparable. Côté emballages, la situation est contrastée : le prix de l'aluminium se maintient (+0,3 %), le carton baisse légèrement (−2,4 %), et le plastique continue sa tendance à la baisse (−2,1 %).

Évolution des prix d'énergie

Évolution du prix du pétrole
(base 100 en 2019 - Source : INSEE)

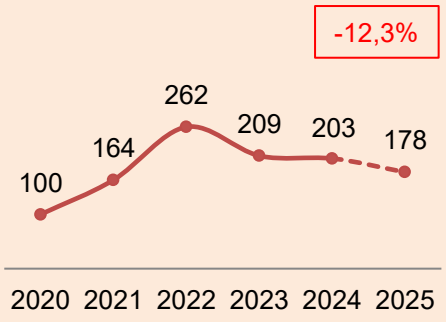

Évolution du prix de l'électricité
(Prix spot Epex en euros par MWh)

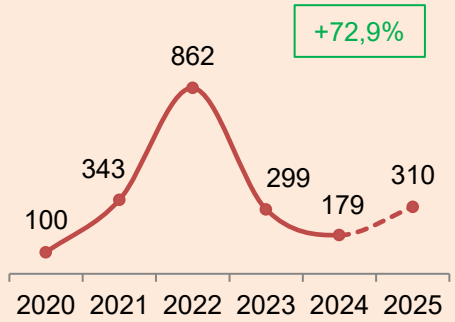

Évolution du prix du gaz
(Prix PEG en euros par MWh)

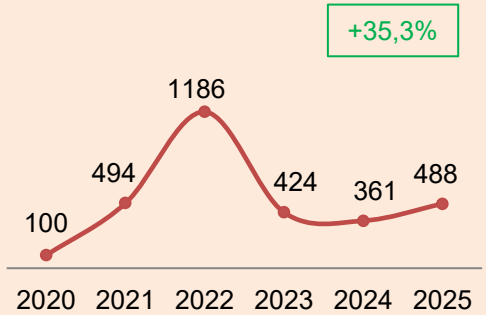

Évolution du prix des emballages
(en base 100 en 2018, prix à la production)

Évolution du prix de l'aluminium
(Source : INSEE)

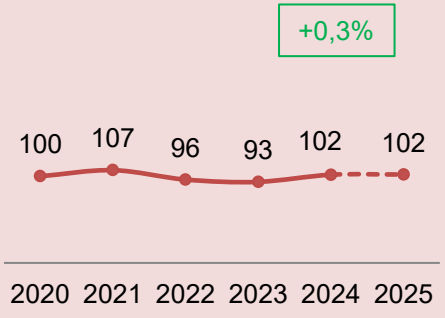

Évolution du carton
(Source : France Agrimer)

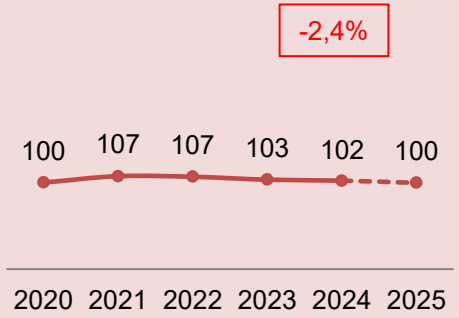

Évolution du plastique
(Source : INSEE)

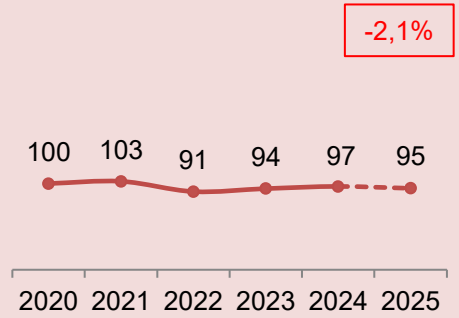

2. PARAMÈTRES DES NAO 2025

2.1. La hausse des prix

1.2 INFLATION : Un ralentissement en Europe

Pour 2025, l'inflation devrait rester globalement contenue en Europe (autour de 2,5 %), mais les tensions géopolitiques, la fragmentation des chaînes de valeur et les droits de douane pourraient raviver des pressions inflationnistes. Aux États-Unis et dans plusieurs pays émergents, l'inflation resterait plus élevée, reflétant des marchés du travail encore tendus et des coûts énergétiques instables.

Évolution de l'inflation

(IPCH sauf indication contraire)

	2024**	2025***
Japon*	2,7%	3,4%
Chine*	0,2%	-0,1%
Brésil*	4,4%	5,2%
Mexique*	4,7%	3,9%
USA*	3,0%	2,6%
Grande-Bretagne	2,5%	3,3%
Suede	2,2%	2,6%
Norvege	3,1%	3,0%
Pologne	3,7%	4,4%
ZONE EURO	2,4%	2,5%
Allemagne	*2,5%*	*2,2%*
France	*2,3%*	*1,0%*
Espagne	*2,9%*	*2,5%*
Italie	*1,1%*	*1,8%*
Pays-Bas	*3,2%*	*3,1%*
Belgique	*4,3%*	*3,3%*
Portugal	*2,8%*	*2,2%*

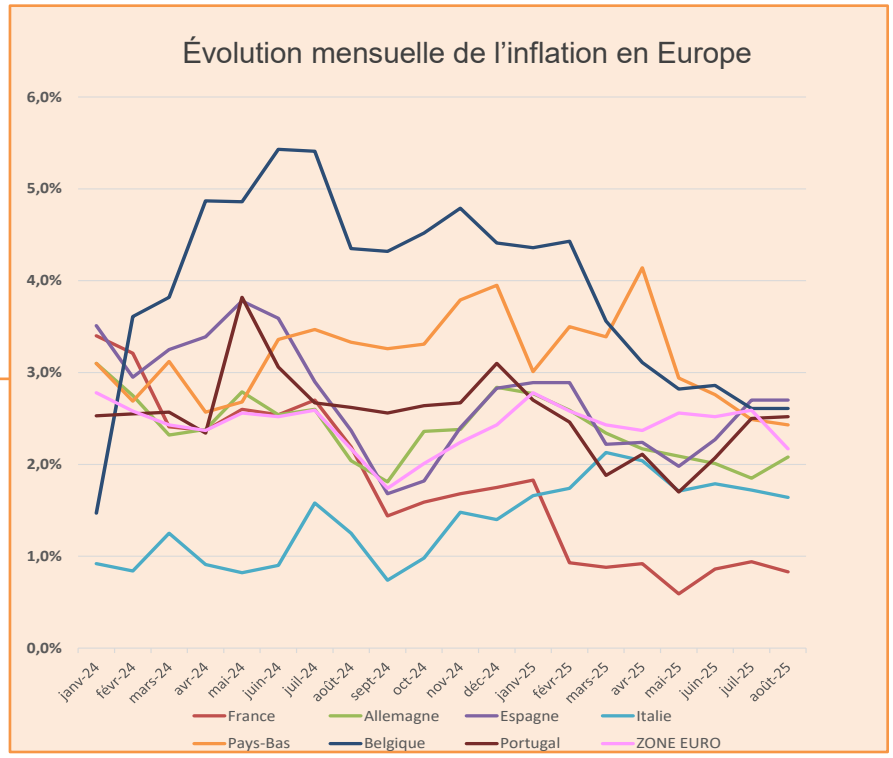

Légende
* IPC
** Moy 2024
*** Moy 2025

IPC= Indice des prix à la consommation
IPCH = Indice des prix à la consommation harmonisé

2.1 L'INFLATION : Un retour progressif à la normale en France en 2025

L'indice des prix à la consommation en France a encore diminué sur un an, s'établissant à +1,0% en 2025 contre 2,0% en 2023.

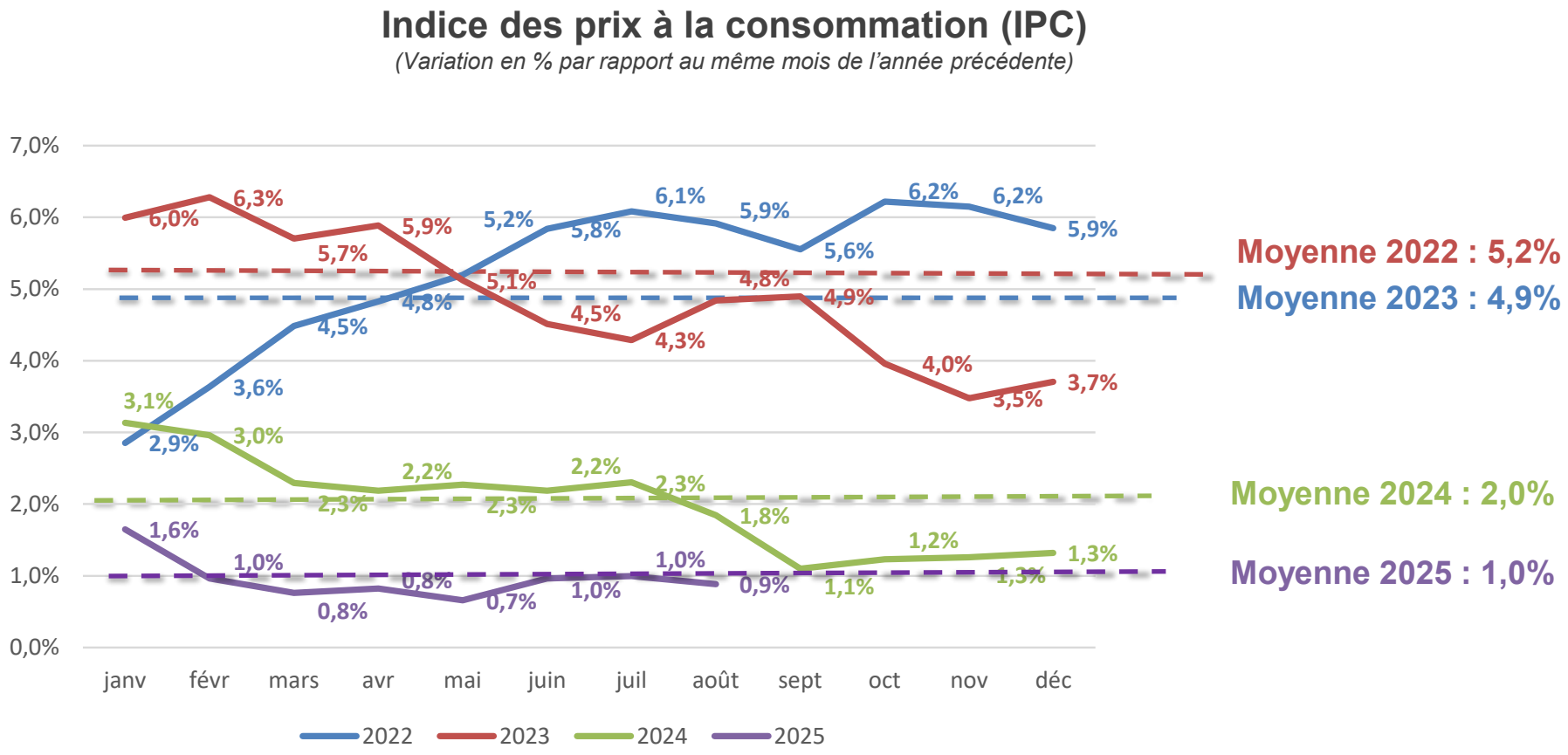

Sources : INSEE

1.2 L'INFLATION : L'inflation décroit sur l'année 2025

Pour la 2ème année consécutive, tous les indicateurs de la hausse des prix ont enregistré un reflux marqué en 2025, avec une moyenne annuelle comprise entre +0,9 % et +1,0 % selon les indices.

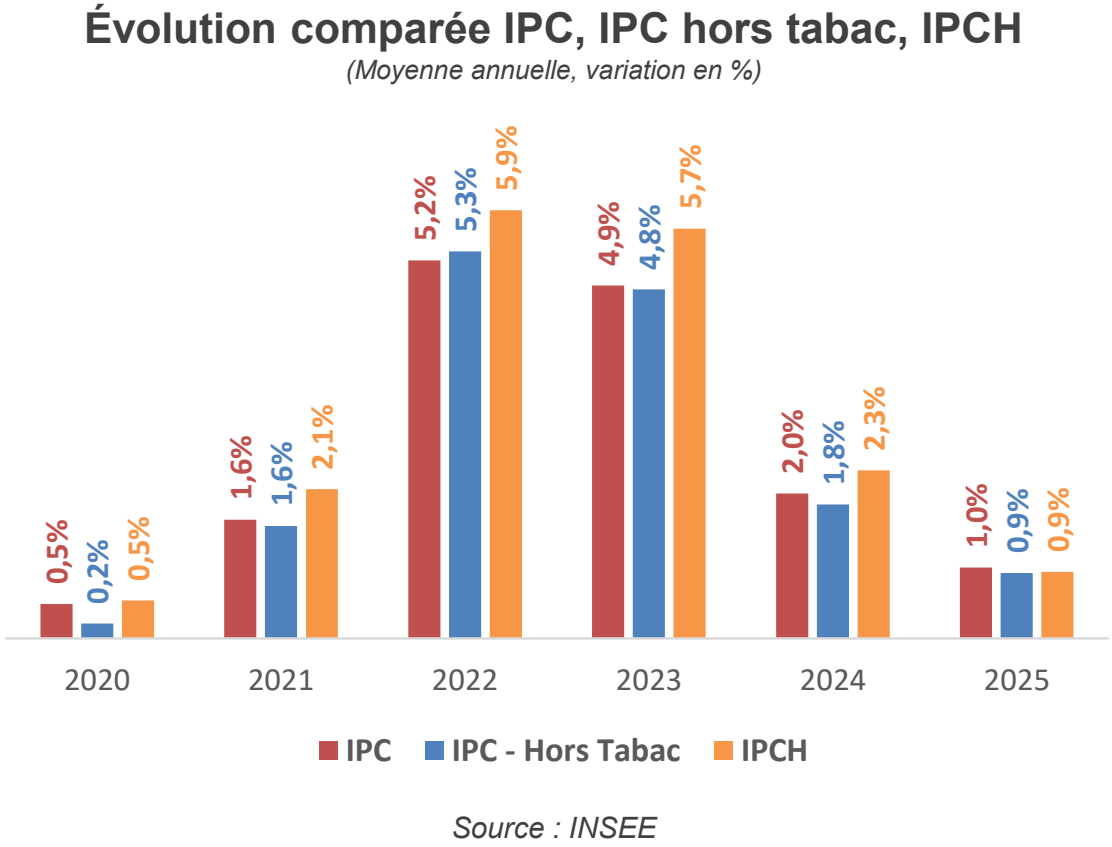

Source : INSEE

IPC, IPC hors tabac, IPCH : quelles différences ?

- IPC : Indice des prix à la consommation
- IPC hors tabac : indice des prix à la consommation, hors tabac
- IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisée. La principale différence entre l'IPCH et l'IPC porte sur les dépenses de santé : l'IPCH suit des prix nets des remboursements de la sécurité sociale tandis que l'IPC suit des prix bruts. Il permet de comparer l'inflation entre les membres de l'Union Européenne.

2.2. Évolution des salaires et du pouvoir d’achat

2.2.1. RÉMUNÉRATIONS : Une hausse des salaires moindre, mais supérieure à l'inflation

Après les fortes augmentations de 2022 et 2023, le SMIC a progressé de +2,2 % en 2024, sous l'effet des revalorisations automatiques. A noter que le SMIC n'a pas connu d'évolution sur l'année 2025. Néanmoins, par effet de report, la hausse moyenne serait autour de +1,7 %, en lien avec le reflux de l'inflation.

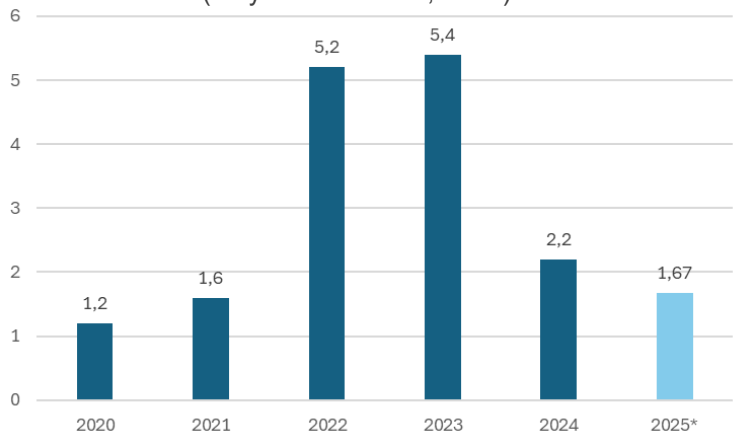

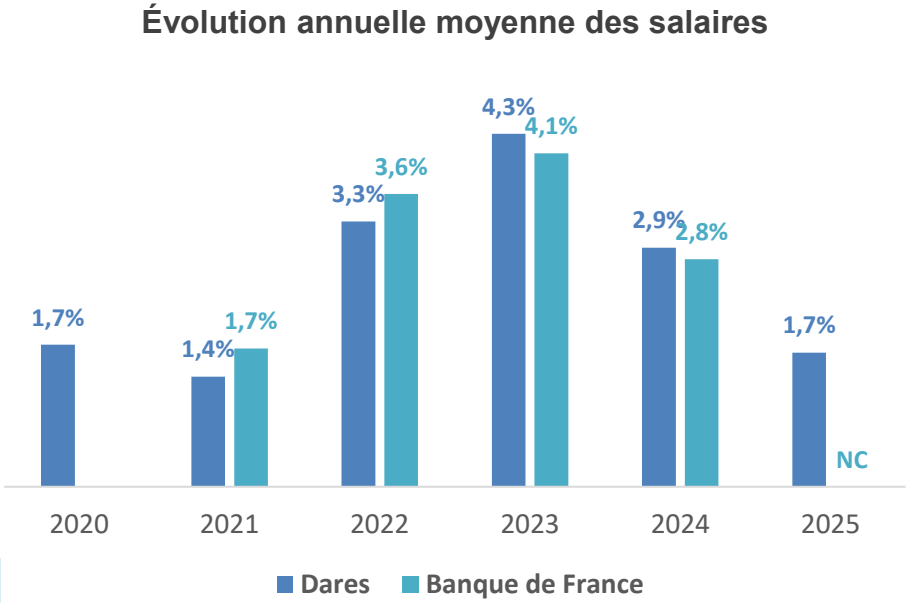

Hausse du SMIC

Le SMIC a été augmenté 7 fois au cours des 3 dernières années :

- En 2022, de +0,9% au 1er janvier, +2,65% au 1er mai et +2,3% au 1er août,
- 1er janvier 2023, de +1,81% et 2,22% au 1 mai.
- Il a été augmenté de +1,13% au 1 janvier 2024, et de +2% au 1er novembre 2024.
- En 2025, aucune augmentation du SMIC à date.

Au total, l'augmentation annuelle (lissé) du SMIC aura été :

- De **+5,2%** en 2022
- De **+5,4%** en 2023,
- De **2,2%** en 2024,
- Et de **1,7%** en 2025

Sources : INSEE , Dares, BdF

2.2.2 POUVOIR D'ACHAT : Impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat et les NAO

La comparaison de l'indice des prix harmonisé (IPCH) et de l'évolution des salaires montre qu'en 2025, le pouvoir d'achat des salariés s'est redressé, sans toutefois compenser les pertes accumulées de 2021 à 2023. Pour 2026, la Banque de France anticipe une progression des salaires moyens de +2,3 % pour une hausse des prix de 1,3%. Ce qui permettrait un gain de pouvoir d'achat de +1,1%.

Évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages en France

(Variation en %)

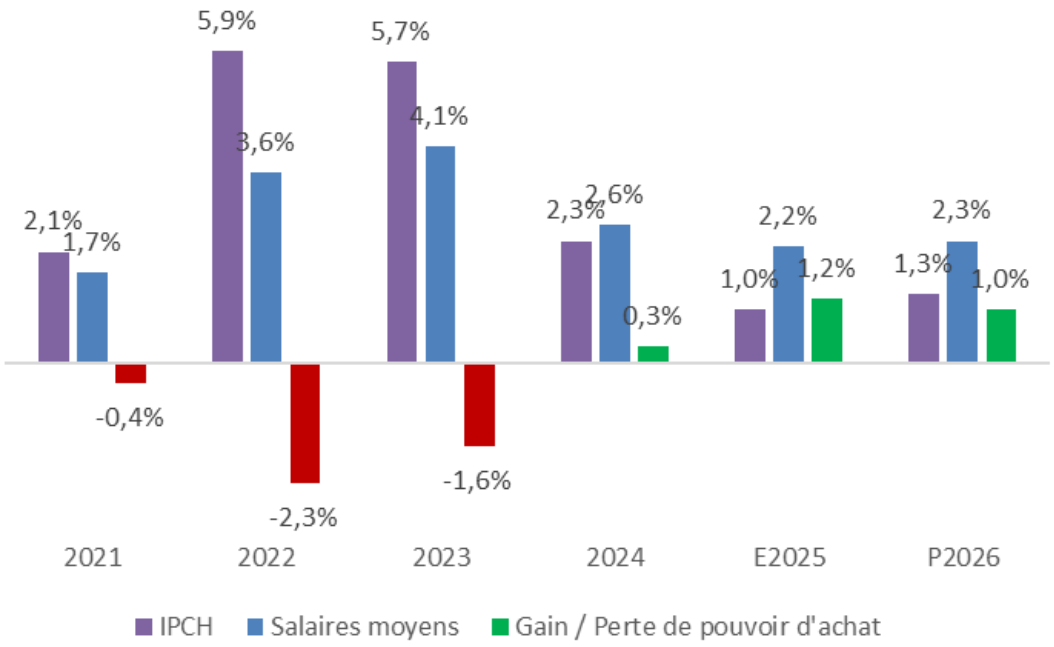

Source : Banque de France

Prévisions 2026/2027 à fin septembre 2025

2.3. Évolutions législatives et fiscales

2.3.1 PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : Le projet de loi est toujours en attente

En raison de l'instabilité gouvernemental, le projet de loi des finances 2026 est toujours en attente.

Néanmoins, quelques mesures prises en 2025 ou annoncées en 2026 peuvent, d'ores et déjà, être mises en avant.

2.3.2 PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : Les mesures relatives aux particuliers (1/2)

Alors que le PLF 2026 interviendra dans un contexte de contraintes budgétaires fortes et de retour à l'équilibre (objectif de déficit à 4,6 % du PIB), les mesures destinées aux particuliers devraient reposer davantage sur une maîtrise des dépenses et une recherche de ressources nouvelles, notamment sur les foyers à hauts revenus.

Impôts sur le revenu : Indexation du barème de l'impôt sur l'inflation

Le barème de l'impôt sur le revenu pourrait être gelé ou très peu revalorisé, au lieu d'une indexation pleine à l'inflation.

2025

Impôts sur le revenu : Instauration d'une contribution différentielle sur les hauts revenus

Pour les contribuables disposant des revenus les plus élevés, l'idée d'une contribution de solidarité est à l'étude. Elle compléterait ou remplacerait en partie la contribution différentiée déjà instaurée en 2025.

2025/2026

Impôts sur le revenu : Maintien de l'effort général / année blanche

En 2026, les prestations sociales, les pensions, les prestations familiales pourraient ne pas être revalorisées, dans une logique de "gel" pour contenir les dépenses.

2026

Tarif électricité : Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité

Le « bouclier tarifaire » est supprimé depuis le 1er février 2025.

Les tarifs d'accise sur l'électricité passent à 33,70 €/MWh, puis sont révisés à 29,98 €/MWh à partir du 1er août 2025. À compter du 1er août 2025, le taux normal de TVA (20 %) s'applique intégralement à l'électricité, quelle que soit la puissance souscrite. Pour le gaz, l'abonnement bénéficie encore jusqu'à mi-2025 d'un taux réduit, mais ensuite toute la facture passe à TVA normale.

2025

2.3.2 PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : Les mesures relatives aux particuliers (2/2)

Dans l'objectif de promouvoir la transition écologique, le projet de Loi de Finances 2025 renforce les mesures mises en place auparavant dans le cadre de la taxation des véhicules polluants et de la consommation d'énergies fossiles.

Malus véhicules polluants : Renforcement du malus sur les véhicules polluants

Le seuil de déclenchement du malus CO_2 continue de baisser : ~106 g CO_2/km en 2026, avec un plafond très élevé pour les émetteurs extrêmes.

Le malus masse s'appliquera dès 1 500 kg en 2026, avec un barème progressif (10 €/kg → 30 €/kg selon tranche).

Introduction du malus rétroactif / occasion : certaines voitures d'occasion (notamment importées) seront soumises au barème selon leur année d'origine.

2025/2026

TVA : Extension du taux réduit de TVA aux opérations liées au chauffage

La pose de chaudières fossiles est désormais assujettie au taux normal de TVA (20 %) à partir de mars 2025.

Le taux réduit de TVA (5,5 %) est recentré sur les travaux d'isolation, les équipements de chauffage performants, les dispositifs de ventilation et les énergies renouvelables (pose, entretien).

À compter du 1er août 2025, abonnements et consommations d'électricité/gaz seront unifiés au taux normal (20 %).

Le maintien d'un taux réduit pour les opérations liées aux réseaux de chaleur renouvelable est envisagé, mais soumis à validation réglementaire.

2025

2.3.3 PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : Les mesures relatives aux entreprises

CVAE : Report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

La suppression de la CVAE est repoussée à 2030

En 2025, le taux de CVAE reste limité à 0,19% mais avec une contribution exceptionnelle complémentaire de 47,4%

Pour 2026 et 2027, le taux maximal de la CVAE est maintenu à 0,28 %. Ensuite, en 2028, il baissera à 0,19 %, puis 0,09 % en 2029 avant suppression totale.

2025

Impôts sur les sociétés : contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en 2025

- Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires réalisé en France se situe entre 1Md€ et 3 Md€, le taux de contribution exceptionnelle est **de 20,6% de l'IS en 2025.**
- Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires réalisé en France dépasse 3 Md€, le taux de contribution exceptionnelle est **de 41,2% de l'IS en 2025.**

Le chiffre d'affaires s'apprécie au niveau de la société-mère et de ses sociétés intégrées fiscalement

2025

Taxation des rachats d'action : par les grandes entreprises en 2025

- Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1Md€ et qui ont leur siège social en France, une taxe exceptionnelle de 8% est instaurée sur les opérations de rachats d'action réalisées ente le 1er mars 2024 et le 28 février **2025.**

2025

2.3.3 PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : Les mesures relatives aux entreprises

Cotisations patronales – suppression des taux réduits

Il est prévu qu'à compter du 1er janvier 2026, les taux réduits de cotisations patronales d'allocations familiales et d'assurance maladie soient supprimés, remplacés par une nouvelle "réduction générale" reconfigurée, applicable sur les rémunérations jusqu'à 3 SMIC

2026

Resserrement de l'optimisation fiscale / contribution de solidarité

Le gouvernement envisage de lutter davantage contre les montages d'optimisation fiscale pour mobiliser des recettes nouvelles. Une "contribution de solidarité" visant les structures (holdings, groupes) est à l'étude.

2025

Exonérations et dispositifs zonés

La loi de finances 2025 reconduit certains dispositifs d'exonération selon les zones (zones rurales, zones de revitalisation, etc.)

2025

Reporting environnemental, normes ESG

Ce n'est pas une mesure purement budgétaire mais une obligation réglementaire européenne forte pour les entreprises : la directive CSRD (reporting de durabilité / ESG) étend ses exigences à un plus grand nombre d'entreprises en transparence sociale, environnementale et de gouvernance.

2026

2.3.3 PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : Les mesures relatives aux entreprises

Relèvement de la taxe sur les transactions financières

Le taux de la taxe sur les transactions financières (TTF) est relevé de 0,3 à 0,4 %. Elle s'applique aux acquisitions d'actions des entreprises dont le siège est en France et dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros.

Il est envisagé que ce taux puisse aller au-delà (0,45 % ou 0,50 %) selon l'Assemblée mixte ou les amendements du texte final.

2025/2026

Crédit d'impôt recherche : légère réduction

- les activités liées aux brevets ou à la veille technologique sortent du champ des dépenses éligibles au CIR
- **le dispositif « jeunes docteurs »,** qui permet de déclarer deux fois la rémunération des jeunes titulaires d'un doctorat pendant leurs deux premières années de contrat, est supprimé.
- le taux applicable aux dépenses de fonctionnement est abaissé de 43 % à 40 %
- le Crédit d'Impôt Innovation (CII), dispositif lié au CIR pour les PME, est prorogé mais avec un taux ramené de 30 % à 20 %

2025

Plafonnement temporaire du coût de l'electricité des industries electro-intensive

Pour compenser la fin du bouclier tarifaire, les industries électro-intensives bénéficieront jusqu'à la fin 2025 d'un niveau de taxes à 0,5 euro/MWh, soit le minimum autorisé par les textes européens, très loin des niveaux d'avant-crise (22,5 euros/MWh)

2025

2.3.3 PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : Les mesures relatives aux entreprises

Augmentation salariale

En 2025, les augmentations salariales médianes pratiquées en France atteignent 3,1 %, en baisse par rapport à 2024 (3,8 %) et en dessous des prévisions initiales (3,5 %).
Le contexte économique contraint (résultats moins robustes, contrôle des coûts) pousse plus de 40 % des entreprises à réduire leurs budgets d'augmentations par rapport aux plans initiaux. Toutefois, même avec ce ralentissement, les hausses restent supérieures à l'inflation (inférieure à 2 %), ce qui permet une légère restauration du pouvoir d'achat globalement. La majorité des entreprises (74 %) privilégient désormais les augmentations au mérite individuel

2025

Augmentation salariale

- Les projections indiquent une hausse médiane autour de **3,2 %** des salaires dans les entreprises
- **Secteurs les plus dynamiques :**

Énergie : ~ 3,5 %, Pharmacie : ~ 3,4 %, Services financiers : ~ 3,3 %, Industrie : ~ 3,2 %

- Le contexte macroéconomique (croissance modérée, incertitudes internationales) freine des augmentations plus ambitieuses.

2026

Directive européenne sur l'égalité de rémunération

Cette directive ne se limite pas à l'égalité femmes/hommes : elle impose à chaque employeur d'objectiver et justifier toute différence de salaire pour des postes de valeur équivalente. À terme, tout salarié pourra demander à connaître : sa rémunération détaillée, les salaires moyens par sexe dans sa catégorie professionnelle (pour des emplois de même « valeur »)

2026

3. CONCLUSIONS

3.1 AXES DE NEGOCIATION 2026 : Combler les pertes de pouvoir d'achat

2025 et 2024 ont globalement conduit à des NAO plus importantes que les années précédentes, voire parfois supérieures à l'inflation de l'année pour rattraper une partie de la perte de pouvoir d'achat observée sur les années 2021 à 2023. L'année 2026 sera marquée par une inflation qui ralentit mais une pression fiscale plus importante. Les marges de négociation risquent d'être moins importante.

Objectifs pour les NAO 2026 ?

- **Combler les pertes de pouvoir d'achat des années 2021 à 2025 (en niveau et en montant)**
- **Compenser l'inflation 2025 en niveau**

Exemple d'évolution mensuelle du pouvoir d'achat des ouvriers dans une entreprise sur la période 2021-août 2024, en base 100 décembre 2020

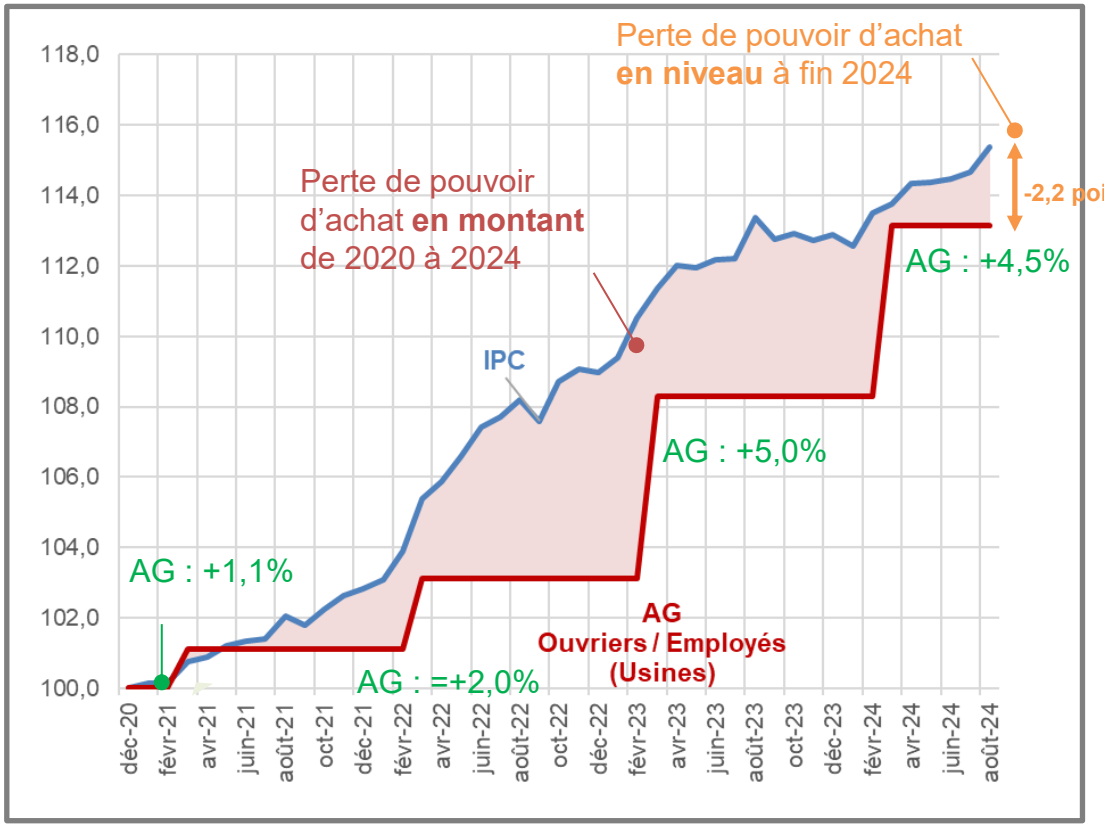

3.2 AXES DE NEGOCIATION 2026 : Préparer des revendications sur les accessoires

Compte tenu du niveau d'inflation, privilégier les revendications portant sur les éléments accessoires aux salaires.

- Supplément d'intéressement et de participation
- Prime de partage de la valeur ajoutée (PPV)
- Jours de congés supplémentaires : ancienneté, enfants malades, carence maladie…
- Prise en charge employeur :
  - de tickets restaurants
  - de la prime mutuelle / prévoyance
  - de l'abonnement / indemnité de transport
- Budgets des CSE
  - Chèques cadeaux
  - Chèques vacances
  - Chèques emplois services universels (CESU)
  - Aides financières en faveur des services à la personne (relatifs aux tâches ménagères ou familiales) et de garde d'enfant

3.2 NEGOCIER : Axia Consultants vous accompagne pour préparer les Nao

Quelles sont les marges de manœuvre votre entreprise ? Comment chiffrer vos demandes ? Le montant des demandes est-il compatible avec la situation économique de votre entreprise ? Les consultants d'Axia Consultants vous accompagnent pour répondre à ces questions.

1. • Définir des objectifs syndicaux
2. • Obtenir des informations pertinentes
3. • Chiffrer les demandes et simulations
4. • Mise en place des revendications – Construction de l'argumentaire

ANNEXES

Les conditions des prestations socio culturelles des CSE

Aides financières en faveur des services à la personne (relatifs aux tâches ménagères ou familiales) et de garde d'enfant

Exonération si le montant global (participation CSE et employeur) est **inférieur ou égal à 2 540 € par an** (au 1er janvier 2025).

- Le CSE doit établir un état récapitulatif individuel des aides versées aux salariés annuellement (sauf lorsque les titres **CESU** sont préfinancés)
- Si l'aide est versée directement au salarié, ce dernier doit remettre au CSE les justificatifs.
- La liste des services à la personne susceptibles d'être financées par le CSE est longue (entretien de la maison, petits travaux de jardinage, assistance aux personnes âgées, assistance informatique…).
- En cas de dépassement de ces montants maximum, seules les sommes dépassant la limite d'exonération feront l'objet d'une régularisation, sans entrainer la réintégration au premier euro de la totalité des sommes versées.

Allocations familiales complémentaires et bourses d'études

Pour la jurisprudence et pour l'administration, il s'agit d'avantages salariaux.

Arbre de Noël

Si le CSE embauche des artistes ou techniciens, ils deviennent salariés du CSE pendant la durée de la représentation. Le CSE doit obligatoirement les déclarer et payer les cotisations sur la rémunération versée auprès du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel.

Les conditions des prestations socio culturelles des CSE

Billetterie

Les billets pour les prestations ci-dessous sont exonérées de cotisations sociales :

- places de spectacles : théâtres, théâtres de marionnettes, représentations lyriques ou chorégraphiques,
- concerts symphoniques, orchestres divers, music-halls, cirques,
- places de cinéma,
- billets d'accès aux musées, monuments historiques,
- livres et bandes dessinées,
- supports musicaux ou vidéo : CD audio, DVD, vidéo, CD multimédia.

Bons d'achats et cadeaux

Les cadeaux et bons d'achat offerts aux salariés par le CSE sont par principe soumis aux cotisations de sécurité sociale. **Toutefois, ils existent des tolérances en cas de bons et cadeaux d'un montant inférieur à 5% du Plafond mensuel de la Sécurité sociale (soit 196 € au 1 janvier 2025) et/ou lié à des événements (*voir slide suivante*) :**

- Le calcul pour vérifier le seuil doit prendre en compte le montant du bon cadeau donné ainsi que le montant du cadeau distribué lors d'un même événement (*exemple : pour Noël, il faut prendre en compte le montant du bon d'achat, ainsi que le prix du panier garni*). Il faut faire attention aux cadeaux « communication » payés par le budget de Fonctionnement. Ces cadeaux peuvent être pris en compte par l'URSSAF pour vérifier si le CSE dépasse le seuil de 5% du plafond mensuel.
- Il faut penser à demander les justificatifs (acte de naissance, de mariage, pour la rentrée scolaire : certificat de scolarité…).
- Les salariés doivent être concernés par l'évènement. Le montant se calcule par ayant-droit.
- La Saint-Nicolas est réservée aux hommes non mariés qui fêtent leur 30ème anniversaire et la Sainte-Catherine est réservées aux femmes non mariées qui fêtent leur 25ème anniversaire.
- L'utilisation du bon doit être en lien avec l'événement pour lequel il est attribué : le bon d'achat devra permettre l'accès à des biens en rapport avec cet événement et devra être distribué à une date proche de l'évènement.

Les conditions des prestations socio culturelles des CSE

Bons d'achats et cadeaux (suite)

Pour chaque ayant-droit, il faut se demander si :

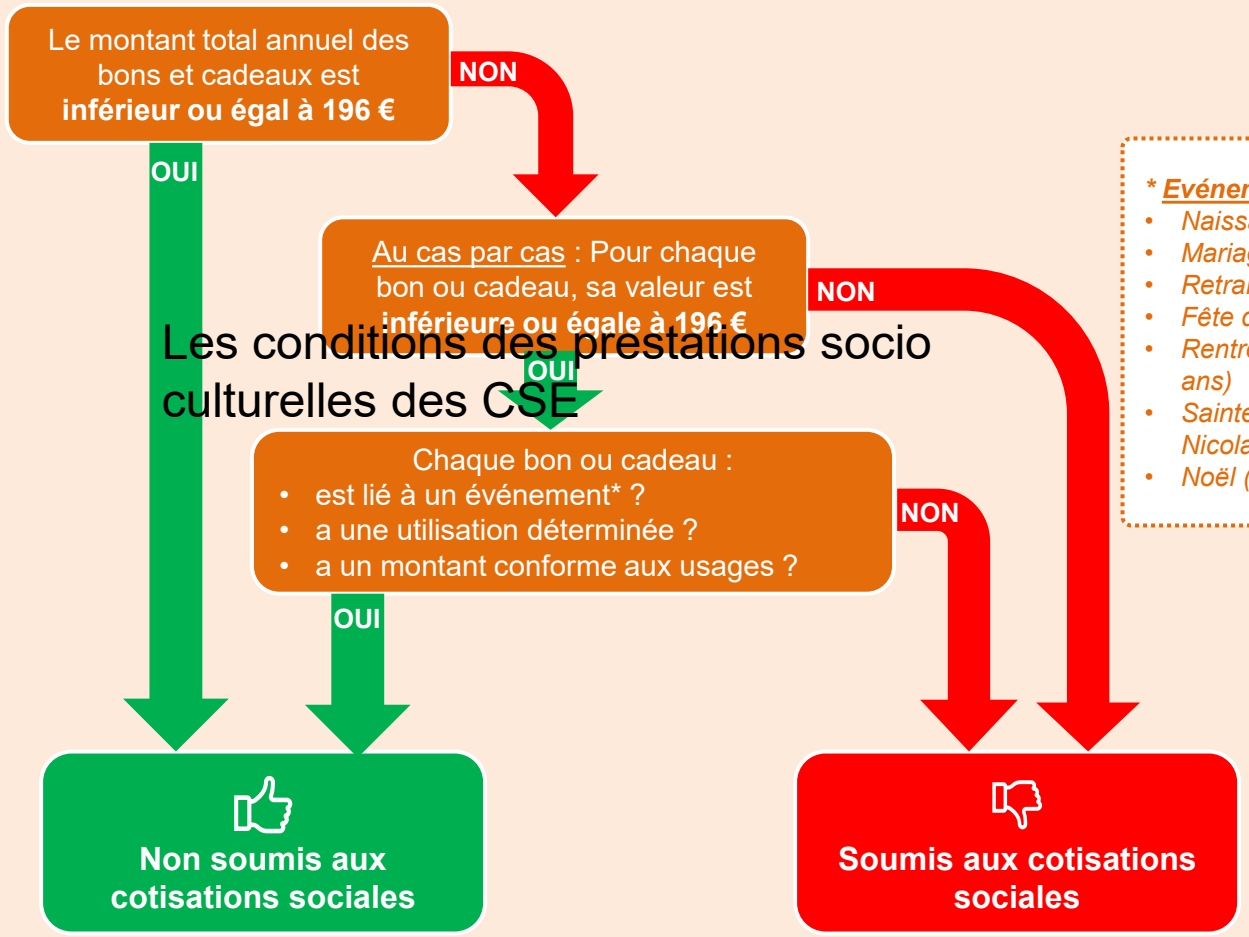

Les conditions des prestations socio culturelles des CSE

Evénements :

- *Naissance*
- *Mariage*
- *Retraite*
- *Fête des mères et des pères*
- *Rentrée scolaire (moins de 26 ans)*
- *Sainte-Catherine et Saint-Nicolas*
- *Noël (16 ans révolus)*

Les conditions des prestations socio culturelles des CSE

Cantine

Pour bénéficier de l'exonération, **la participation salariale au prix du repas doit être supérieure ou égale à 2,72 € pour 2025** (soit 50 % de l'évaluation forfaitaire fixée à 5,45 € en 2025).

Dans le cas contraire, les cotisations sont exigibles sur la différence entre l'avantage en nature (évalué forfaitairement à 5,45 € en 2025) et la participation réelle du salarié.

Remarques :

- Il est difficile de se doter de moyens permettant de justifier le montant minimal du salarié.
- La participation du CSE aux frais de cantine scolaire pour les enfants des salariés (hors cas de secours) entre dans l'assiette des cotisations de Sécurité sociale.

Carte donnant accès à des réductions tarifaires

Ces cartes permettent aux salariés d'entreprises utilisatrices d'obtenir des réductions tarifaires sur des enseignes locales ou nationales proposant l'accès à des prestations diverses. Afin que cet avantage puisse bénéficier des exonérations de cotisations dans les conditions de la tolérance ministérielle, **il est nécessaire que les réductions tarifaires se rattachent exclusivement à des prestations destinées à favoriser les activités sociales et culturelles des salariés et de leur famille**.
Cette carte ne peut pas être considérée comme un cadeau ou un bon d'achat. En effet, par définition, sa valeur faciale n'est pas représentative de la valeur réelle de l'avantage fourni.

CESU

Exonération si le montant global (participation CSE et employeur) est **inférieur ou égal à 2 540 € par an** (au 1er janvier 2025). *Voir le point sur les aides financières en faveur des services à la personne (relatifs aux tâches ménagères ou familiales) et de garde d'enfant.*

CONTACTS

VOS INTERVENANTS AXIA

Scannez les QR Codes pour nous ajouter à vos contacts.

Prosper GAYIBOR

Associé expert-comptable

prosper.gayibor@axia-consultants.com

06 21 67 42 98

Sounkarou KEITA

Directeur de mission

Pôle économique

sounkarou.keita@axia-consultants.com

06 70 47 39 95

axiaconsultants

accompagne les Instances Représentatives du Personnel depuis plus de 20 ans sur les enjeux économiques, juridiques, sociaux et en santé au travail.

Nous proposons des missions d'expertises, d'assistance ou des formations sur mesure, pour vous accompagner selon vos besoins.

Consulter nos domaines d'activités

Nous contacter

S'abonner à notre newsletter

axiaconsultants

74 avenue Paul Doumer
75116 PARIS
Tél. : 01 34 58 26 60
www.axia-consultants.com

S.A.S. d'Expertise Comptable inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne au capital de 40 000 €
411 822 455 R.C.S. PARIS – SIRET 411 822 455 00035 – APE 6920Z